

කු. පෙ. ප. ප. } 531 P. O. Box		මගේ අංකය } DFAR/DFO/IOTC/Feedback/2020 எனது இல. } My No. }
දුරකථනය } 446183 தொலைபேசி } Telephone } (3 lines)		ඔබේ අංකය } உமது இல. } Your No. }
අධ්‍යක්ෂ ජනරාල් කාර්යාලය } 449170 பணிப்பாளர் நாயகத்தின் அலுவலகம் } Office of Director General } 472187	ෆැක්ස් අංකය } 449170 தொலை நகல் } Fax No. }	
ධීවර හා ජලජ සම්පත් දෙපාර්තමේන්තුව		
கடற்றொழில், நீரியல் வளத்துறை திணைக்களம்		
DEPARTMENT OF FISHERIES & AQUATIC RESOURCES		
E-mail : depfish@diamond.lanka.net	නව මහලේකම් කාර්යාලය, මාලිගාවත්ත, කොළඹ 10 புதிய செயலகம், மாளிகாவத்த, கொழும்பு 10. New Secretariat, Maligawatta, Colombo 10.	
Web : www.fisheriesdept.org	දිනය } திகதி } 20. 02.2020 Date }	

Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)
Victoria, Mahe
Seychelles

REF CTOI 7257

Réponse aux commentaires sur les questions d'application soulevées à la 16^e session du Comité d'Application

Monsieur,

Ce courrier fait référence à la lettre de la CTOI Réf 7257, en date du 21 juin 2019, adressée au Chef de délégation du Sri Lanka en ce qui concerne la question susmentionnée.

Je souhaiterais vous informer que le Sri Lanka a accordé une attention croissante aux questions soulevées dans la lettre de commentaires sur l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les mesures prises en vue d'améliorer le statut d'application du Sri Lanka en 2019.

Je vous remercie.

Cordialement,

Ginige Prasanna Janaka Kumara
Directeur Général
Département des pêches et des ressources aquatiques
Sri Lanka

Copie : Mme Susan Imende, Présidente de la CTOI

Annexe- i

Résolution No.	Question d'application soulevée	Commentaires et situation de mise en œuvre à ce jour
11/04.	<ul style="list-style-type: none"> N'a pas mis en œuvre la couverture obligatoire de 5% en mer, tel que requis par la Résolution 11/04. 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart de la flottille de pêche du Sri Lanka se compose de navires compris entre 10 et 15 m de long, ne répondant pas aux exigences minimales en matière de sécurité, logement et espace pour le déploiement d'observateurs. Même si des navires < 24 m opèrent en dehors de la ZEE, le Sri Lanka n'est pas en mesure de détacher des observateurs à bord pour des raisons de sécurité. Le Sri Lanka met en œuvre le projet pilote d'EMS avec l'assistance technique de la CTOI à cet égard. Néanmoins, conformément au point 4. de la Résolution, les petits navires sont suivis par les échantillonneurs sur le terrain où la couverture est >5%. Il n'y a pas de modèle distinct pour soumettre les données d'échantillonnage basé à terre en vertu de la Résolution 11/04. Par conséquent, les données de taille obtenues aux points de débarquement sont soumises à la CTOI conjointement avec les données soumises en juin au titre de la Résolution 15/02 tous les ans. <ul style="list-style-type: none"> Le Sri Lanka expérimente un programme d'observateurs basé sur l'équipage pour respecter la soumission des données scientifiques à meilleur coût sur les petits bateaux.
15/02	<ul style="list-style-type: none"> N'a pas déclaré les captures nominales de ses pêcheries côtières aux normes de la CTOI, N'a pas déclaré la prise et effort de ses pêcheries côtières aux normes de la CTOI N'a pas déclaré les fréquences de tailles de ses pêcheries côtières aux normes de la CTOI 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de ressources humaines a entraîné un retard dans l'amélioration de l'échantillonnage, de la collecte et de la compilation des données des pêcheries côtières. Pour pallier à ce problème, le Sri Lanka a mis en place un système de collecte de données électronique sur tablette qui accroît l'efficacité de la déclaration des données comme expliqué à la section 18/07 du rapport de mise en œuvre de 2019. Le développement et l'établissement d'un système d'informations des pêches robuste est essentiel pour les pêcheries côtières du Sri Lanka. Pour atteindre cet objectif, le projet bilatéral « Sri Lanka-Norvège » visant à l'amélioration des procédures d'échantillonnage au port est mené par NARA et l'Institut de Recherche Marine (MRI) de Bergen en Norvège. Il donnera lieu à l'amélioration de la collecte des données côtières au cours des prochaines années. Ce projet est en cours jusqu'en 2021.
17/05.	<ul style="list-style-type: none"> N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Sri Lanka a accordé une attention particulière à l'amélioration de la collecte des données sur les requins en 2019 et les données seront soumises en juin 2020.

15/04	<ul style="list-style-type: none"> N'a pas pleinement mis en œuvre la liste des navires autorisés de plus de 24 m LHT, éléments manquants : indicatif d'appel, numéro OMI ; navires de moins de 24 m LHT, éléments manquants : indicatif d'appel, TB, période d'autorisation non valide 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures ont été prises pour finaliser la liste CTOI des navires autorisés en communiquant toutes les informations conformément au modèle fourni à partir de 2019.
01/06	<ul style="list-style-type: none"> N'a pas soumis le rapport annuel du BET pour 2017, tel que requis par la Résolution 01/06 	<ul style="list-style-type: none"> Le Sri Lanka s'est efforcé de compenser l'écart de 21 kg BET dans le rapport annuel de 2017 mais n'a pas déclaré. Des mesures sont prises pour tenir à jour des registres précis à cet égard.